

Réponse à la consultation publique N°2019-020 du 24 octobre 2019 relative au fonctionnement de la zone de marché unique du gaz en France.

Question 1 Partagez-vous le bilan positif de la CRE sur la mise en place de la Trading Région France ?

L'AFG partage la vision de la CRE sur le bilan positif de la mise en place de la Trading Région France :

- Il se traduit par la mise en place d'un marché unique avec un prix de gros unique du gaz bénéficiant à l'ensemble des clients.
- Il fait disparaître les écarts de prix en zone nord et sud.
- Il crée une place de marché plus liquide
- Il offre un accès égal à plus de sources d'approvisionnement dont en particulier les sources de GNL.

L'AFG note par ailleurs que le nombre d'acteurs actifs au PEG a augmenté, signe d'une meilleure attractivité.

Question 2 Partagez-vous l'analyse de la CRE sur les capacités fermes réellement disponibles aux PITS Sud-Ouest et Atlantique ?

La jeunesse du dispositif appelle à la prudence sur la qualification des effets. L'analyse complète de ce dernier nécessite d'avoir un peu plus de recul et de temps.

Avant de faire toute évolution, l'AFG demande que le premier retour d'expérience effectué en septembre 2019 soit consolidé.

Question 3 Avez-vous des remarques à formuler sur les conséquences des mesures d'urgence prises par la CRE dans sa délibération du 29 mai 2019 ?

L'AFG partage l'analyse sur les conséquences des mesures d'urgence prises par la CRE.

S'agissant de la méthode, l'AFG souligne qu'une concertation amont aurait été la bienvenue.

Question 4 Êtes-vous favorable à la fixation du niveau des capacités fermes en sortie du réseau au PITS Atlantique à 340 GWh/j ?

Question 5 Êtes-vous favorable à la fixation du niveau des capacités fermes en sortie du réseau au PITS Sud-Ouest à 300 GWh/j ?

L'AFG est favorable au principe de fixer des niveaux aux PITS qui soient compatibles avec un bon fonctionnement du système gazier.

L'AFG appelle à la prudence sur les évolutions de dispositif compte tenu de sa jeunesse, et demande un retour d'expérience supplémentaire de la délibération de mai 2019 avant d'engager de nouvelles baisses de capacités fermes.

Question 6 Avez-vous d'autres remarques sur les capacités en sortie au PITS ?

L'AFG appelle à ne pas modifier les règles de marché au cours de la saison des enchères. Il est dès lors proposé que si des modifications devaient être faites, ces dernières ne porteraient que sur la saison suivante.

Question 7 Etes-vous favorable à la publication par les GRT de l'impact des maintenances inférieures à 30 GWh/j sur le volume de gaz faisant défaut à l'aval des fronts de congestion ?

L'AFG est favorable sur le principe à la publication « après coup » par les GRT des maintenances inférieures à 30GWh/j qui aurait eu un impact sur le spread localisé.

Sur la périodicité, l'AFG recommande de définir un rythme de publication permettant une consolidation pertinente (mois / trimestre)

Question 8 Etes-vous favorable à la publication d'un unique programme annuel de maintenance conjoint à l'ensemble des opérateurs des réseaux de transport de gaz, des stockages et des terminaux méthaniers ?

L'AFG est favorable à un programme unique gage de bonne collaboration entre les opérateurs d'infrastructures sous réserve que cela ne concerne que les publications annuelles d'octobre et février (une mise-à-jour au quotidien étant trop complexe) et que cela n'entraîne pas de décalage des publications des programmes à comparer au planning actuel.

Question 9 Êtes-vous favorable à l'inclusion du service de conversion de gaz B en gaz H dans les points éligibles aux mécanismes de gestion de la congestion ?

L'AFG est favorable à cette mesure, dès lors que les estimations portant d'une part sur le coût du spread localisé d'autre part sur le coût de mise en œuvre laissent apparaître un gain pour la collectivité.

Question 10 Êtes-vous favorable aux propositions des GRT d'évolution du calcul de la garantie financière et des modalités de suspension de contrat d'acheminement ?

L'AFG est favorable au renforcement des modalités de suspension du contrat d'acheminement car cela protège l'ensemble des acteurs.

S'agissant de l'augmentation du montant garanti, l'AFG n'est pas opposé à une hausse du montant dans la mesure où ce dernier reste raisonnable et conscient du fait qu'il ne peut représenter une assurance contre toute fraude.

8 titulaires



29 associés



4 partenaires



Environ 600 sociétaires

L'Association Française du Gaz (AFG) est le syndicat professionnel de l'ensemble de l'industrie gazière française. Elle représente l'ensemble des métiers de la chaîne gazière.